

Demandes de documents

M. Smith: Madame le Président, si j'ai un présent à offrir au député, ce serait de lui conseiller de demander que sa motion soit appelée, lorsque nous passerons aux motions, et qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Je demande, madame le Président, que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Texte]

L'ÉTUDE SUR LES CONTRATS D'ACHAT DE PÉTROLE ENTRE LES ÉTATS

Motion n° 116—**M. Mazankowski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vertu de la production de copie de toute étude effectuée pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les contrats d'achat de pétrole ou de produits pétroliers conclus entre les États.

[Traduction]

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), je donne la réponse suivante: il n'y a pas eu d'études de faites par des experts-conseils de l'extérieur pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les contrats d'achat de pétrole entre États. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Mazankowski: Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DU RETARD DANS LA RÉALISATION DU PROJET ALSANDS

Question n° 23—**M. Shields:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents et études effectués pour le compte d'un ministère ou organisme sur les répercussions économiques d'un retard d'un an au titre de la réalisation des projets Alsands à Fort McMurray (Alb.) et Imperial Oil à Cold Lake (Alb.)

[Traduction]

M. Shields: Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (N° 2)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 décembre, du bill C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse (n° 2), dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Dantzer (p. 21795).

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, j'ai entamé hier soir ma contribution au débat du bill C-131, mais avant de la poursuivre, je voudrais dire un mot du climat qui a régné à la Chambre au cours de la dernière heure. Nous tous, moi y compris, devons admettre que la dernière heure ne s'est pas déroulée d'une façon aussi harmonieuse que nous l'aurions souhaité pour la Chambre des communes. Nous songeons à bien des égards à réformer le Règlement de la Chambre, et je soutiens, monsieur le Président... Je vous vois assis sur le bord de votre fauteuil. Je ne sais pas si c'est parce que vous êtes impatient d'entendre ce que je vais dire ou parce que vous allez me rappeler à l'ordre en me priant de revenir au sujet. Bref, nous songeons à réformer notre Règlement, mais l'une des réformes les plus fondamentales à laquelle tous les députés devraient songer consisterait, à mon avis, à changer l'attitude que nous affichons ici. Nous allons rentrer dans nos foyers pour Noël et aurons l'occasion d'entendre nos électeurs nous parler des nombreux problèmes qu'ils ont à affronter dans la vie de tous les jours; j'espère qu'à notre retour, nous nous occuperons mieux des affaires du pays que nous ne l'avons fait jusqu'ici. La tâche en incombe particulièrement aux ministériels puisqu'ils forment le gouvernement, et il est de leur devoir de montrer l'exemple.

Ce qui m'amène au sujet d'inquiétude que m'inspire le bill C-131, et plus particulièrement à la proposition d'amendement. Je vous vois hocher la tête, monsieur le Président. Je ne sais pas si c'est parce que vous êtes d'accord avec moi. Je suppose que si, mais vous espérez probablement que je revienne au bill à l'étude.

Le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) a proposé un excellent amendement au bill C-131. Il vaut la peine de le prendre en considération, et j'espère que le gouvernement l'acceptera, car, sauf erreur, il propose essentiellement de conserver comme base du calcul à venir des pensions le montant auquel elles seraient parvenues si elles avaient franchi la période d'inflation que nous traversons en augmentant à un rythme qui n'aurait pas été imposé par le bill C-131. Si le gouvernement est effectivement persuadé que le programme d'austérité sera efficace et permettra de mater l'inflation, il n'aura rien à déboursier pour mettre en œuvre les dispositions de l'amendement proposé par le député. C'est pour cette raison que j'estime l'amendement valable; en effet, il sera la preuve concrète que les Canadiens se préoccupent du bien-être de leurs aînés auxquels ils doivent la bonne fortune de vivre dans un pays aussi nanti. Nous sommes tous très reconnaissants envers ces gens qui ont bâti le pays. A bien des égards, c'est de ces personnes-là qu'il faudrait tenir compte en tout premier lieu en matière de dépenses gouvernementales.